

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 2 du 18 janvier 2018**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

portant modification de l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat prévu par les articles 15 et 43 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

*Du 22 décembre 2017*

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS.

**ARRÊTÉ** portant modification de l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat prévu par les articles 15 et 43 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

*Du 22 décembre 2017*

NOR C P A F 1 7 3 6 2 4 4 A

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte modifié :*

Arrêté du 23 décembre 2013 (JO n° 300 du 27 décembre 2013, texte n° 74 ; signalé au BOC 10/2014 ; BOEM 250.7.1.3) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 302 du 28 décembre 2017, texte n° 111 ; signalé au BOC n° 2/2018.

---

JORF n° 302 du 28 décembre 2017, texte n° 111